

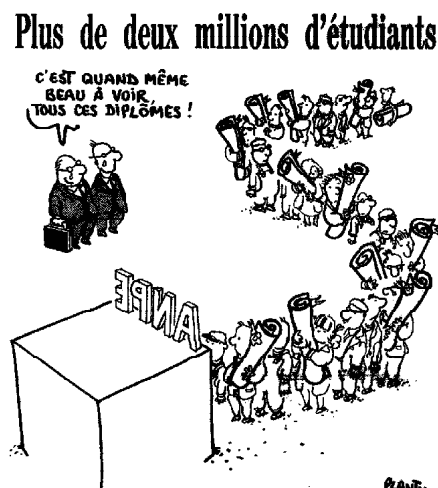
LES FORMATIONS DIPLÔMANTES ET L'EMPLOI

Pierre BOYER

Directeur du service D.E.M.A.IN. [*]
Université Henri Poincaré (Nancy 1)

Vous avez certainement entendu affirmer que l'Université était une usine à chômeurs, rumeur qui, évidemment, ne s'appuie que sur la foi aveugle des on-dits. Certes, actuellement tous les diplômés ne trouvent pas immédiatement du travail à l'issue de leurs études, mais que dire alors des non diplômés ?

Pour être un peu provocateur, je dirai simplement que les diplômes ne servent à rien, mais que l'on n'a rien sans diplôme !



Je préciserai tout de suite que l'Université ne peut être tenue pour responsable de la crise économique dont nous commençons heureusement à sortir, ainsi que de la morosité du marché de l'emploi qui en a résulté. On peut d'ailleurs remarquer d'une manière objective que, si en période de crise, lorsqu'il n'y a que très peu d'embauches, on reproche à l'Université de ne pas former de spécialistes, ce sont exactement les mêmes *produits* qui sont recrutés en période faste, et cela à la plus grande satisfaction des employeurs !

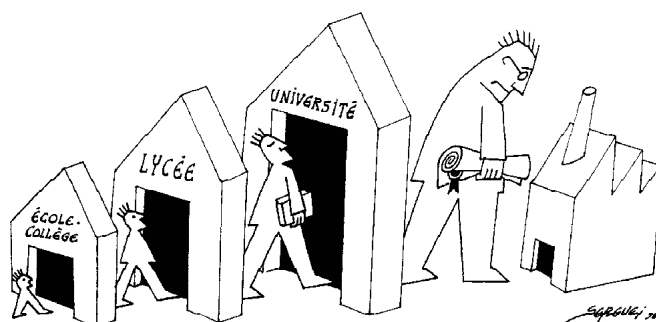
J'ajouterai que j'estime qu'il ne faudrait surtout pas que les filières soient gérées uniquement en fonction de la conjoncture. D'ailleurs, qui peut être capable de prévoir avec quelque certitude ce que sera le marché de l'emploi à un horizon même aussi proche que de deux ou trois ans ?

Le rôle de l'Université est de donner une valeur ajoutée au produit entrant qu'est le lycéen bachelier pour le transformer en un diplômé. Évidemment, l'Université devra faire évoluer ses formations pour ne pas prendre de retard par rapport à la technologie.

[*] Service de Documentation sur les Etudes et les Moyens d'Aide à l'INsertion professionnelle

Dans le numéro de *Libération* daté du 14 mars 1996, on pouvait lire que *le rôle exact des universités s'apparente plus à celui d'une «prothèse sociale» qui permet, comme le service national, de retarder à moindre coût l'arrivée de plusieurs centaines de milliers de jeunes sur le marché du travail.* A l'appui de cette allégation, l'auteur de l'article rappelait que le coût annuel d'un étudiant de premier cycle était quatre à cinq fois moindre que celui d'un chômeur [*].

Ces dernières remarques devraient conduire les jeunes et leurs parents à un certain pessimisme quant à l'intérêt de faire des études supérieures ! Je pense qu'il doit en être tout autrement : bien au contraire, l'enseignement supérieur est sûrement l'une des meilleures voies pour préparer une bonne insertion professionnelle.



Il est vrai qu'aujourd'hui la formation n'est plus une condition suffisante mais seulement une condition nécessaire pour obtenir un emploi. En effet, dans le contexte économique actuel, les qualités individuelles pèsent de plus en plus lourd lors d'une procédure d'embauche. L'Université n'intervient que dans l'acquisition des connaissances et je reprendrai à mon compte ce propos d'Aristophane : *le plus difficile n'est pas de remplir le vase mais d'y allumer le feu !*

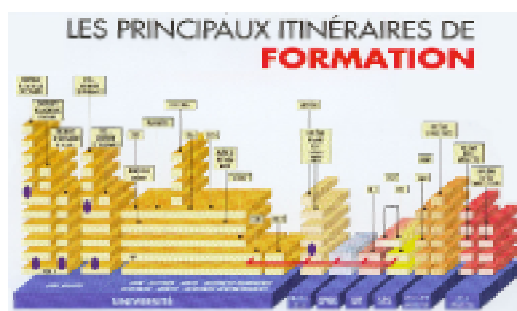
On, deux, trois ou
sept ont été
éliminés,
l'important, c'est
de savoir quel
pourcentage il...



[*] En 1998, le coût annuel d'un étudiant en Université (hors IUT et ingénieurs) ne s'élevait qu'à 39 000 francs, alors que celui d'un élève de collège était de 41 500 francs, de 49 600 francs pour celui d'un lycéen (enseignement général), de 53 800 francs pour un étudiant d'IUT et de 76 500 francs pour un élève ingénieur d'une école de l'éducation nationale. L'État dépense 67 800 francs pour un élève de STS ou de CPGE.

Pour mémoire, le coût d'un élève de l'enseignement préélémentaire est de 24 600 francs, de 24 800 francs s'il est dans l'enseignement élémentaire. Pour le second degré technologique, le coût est de 61 700 francs et de 54 500 francs pour le second degré professionnel.

Compte tenu de la diversité et de la richesse de l'enseignement supérieur français, on peut se demander comment arriver à bien s'orienter dans un système d'apparence complexe et quel diplôme préparer.



À mon avis, le meilleur conseil que l'on puisse donner à un jeune est de faire ce dont il a envie sous réserve de deux conditions. La première est de **réussir** ce qu'il désire entreprendre comme études, c'est-à-dire d'être parmi les meilleurs. La seconde est d'avoir un **projet** et de ne pas se lancer dans des études comme dans une fuite en avant.

Autrement dit, il ne faut pas aborder l'Université comme un simple consommateur de savoir, sans désir de formation. Il ne faut pas être comme ces étudiants encore trop nombreux qui entrent à l'Université sans projet d'études et en sortent sans projet professionnel. Cela explique d'ailleurs leur absence de motivation et leur dilettantisme qui les conduisent quasi inéluctablement et rapidement à l'échec dans leurs études.



Pour réussir dans son cursus universitaire, le jeune doit progressivement acquérir une certaine autonomie. Il doit aussi s'informer et savoir en quoi consistent les études qu'il veut entreprendre, quels sont les métiers qui peuvent s'y rattacher...

Il ne devra pas non plus oublier que le niveau des exigences des entreprises va en croissant.



Son choix devra également tenir compte de ses capacités intellectuelles et de la longueur de la formation qu'il envisage. Avant d'entrer plus dans les détails, disons, d'une manière simpliste, qu'il pourra opter entre :

- études courtes (2 à 3 ans) conduisant à un BTS (Brevet de Technicien Supérieur), à un DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), à une licence professionnelle...
- études longues (au minimum 4 ans) en vue de l'obtention d'une maîtrise, d'un titre d'ingénieur, d'un diplôme de troisième cycle, de médecin, de chirurgien dentiste ou de pharmacien...

Certes, il existe quelques passerelles entre certaines formations mais il faut éviter de les intégrer dès le départ dans son projet d'études.



Quelle que soit la nature des études choisies, la seule certitude pour un jeune est qu'il lui faudra travailler et cela tant dans les Facultés que dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, les Instituts Universitaires de Technologie ou les Sections de Techniciens Supérieurs.

Dans le choix d'une filière, je pense qu'il faut s'attacher plus à la nature des matières enseignées qu'aux débouchés apparents : comme je l'ai déjà dit, il est absolument impensable de pouvoir prévoir quel sera le marché de l'emploi dans un secteur donné à une échéance de trois ans au minimum et, a fortiori, d'au moins cinq à dix ans. L'étudiant devra donc choisir une formation à la fois généraliste et professionnalisée afin de se préparer à affronter les multiples changements de situation qu'il rencontrera inévitablement dans sa carrière et être à même de s'adapter à l'évolution d'une économie en perpétuelle mutation.

J'en reviens donc à la nécessité, avant d'entreprendre des études, de bien s'informer sur leurs contenus ainsi que sur les métiers, les fonctions dans l'entreprise... Tout au long de la formation, il faudra s'intéresser aux professions et au cadre où elles s'exercent. Trop de jeunes diplômés ont une vue erronée du monde de l'entreprise, quand ils n'en ignorent pas tout. Visites et stages ne pourront donc être que très bénéfiques.



Le lycéen dispose aujourd'hui de très nombreuses possibilités d'aide pour préciser son projet d'études mais il doit cependant savoir qu'en entrant à l'université, il sera confronté à de nouvelles méthodes de travail auxquelles l'enseignement secondaire ne l'a pas préparé. Il assistera à des cours en amphithéâtres sans qu'il y ait nécessairement de photocopies ou d'ouvrages supports. Comme pour les enseignements magistraux, il aura une grande liberté de fréquentation des travaux dirigés et des travaux pratiques, même si la présence à ces derniers est théoriquement obligatoire. Il n'aura plus d'enseignants qui vérifieront à chaque cours que les précédents ont été appris et assimilés. Les contrôles se feront avec une relativement faible fréquence, généralement par un examen partiel et un examen final pour une formation semestrielle.

Quel que soit l'encadrement pédagogique, l'étudiant est livré à lui-même. Il passe brutalement d'un système d'assistance à un système de responsabilisation ; il devra se comporter en adulte !

Il doit avoir en mémoire que le droit à l'erreur est restreint et cela quelle que soit la filière choisie. Tous les premiers cycles sont actuellement limités à trois ans, afin de freiner ce que j'appellerai *le tourisme universitaire*. Cela évite ainsi qu'un trop long séjour à l'Université ne transforme de jeunes bacheliers qu'en de vieux bacheliers qui, de plus, seront aigris !



Mais pour tous ceux qui obtiendront leur diplôme, cela n'aura-t-il pas été une bonne préparation aux fonctions qu'ils auront à assumer plus tard ?

Il faut aussi être conscient qu'à un moment ou à un autre, l'entrée dans l'enseignement supérieur est sélective. Aujourd'hui, l'Université ne peut s'y soustraire, le baccalauréat étant plus un diplôme de fin d'études secondaires qu'un certificat d'aptitude à poursuivre des études supérieures. Il vaut d'ailleurs mieux que cette sélection se fasse à l'entrée de l'Université afin d'atténuer celle que le jeune diplômé ne pourra éviter à sa sortie, lors de son arrivée sur le marché de l'emploi.



Dans la suite de mon propos, je laisserai de côté les études supérieures dans le domaine de la santé. En effet, pour être médecin, dentiste ou pharmacien, il n'y a pas d'autre possibilité que de s'inscrire dans les Facultés concernées qui délivrent une formation professionnelle conduisant à un métier précis. Je rappelle que ces formations, comme celles des écoles d'ingénieurs, de commerce ou de gestion, sont à *numerus clausus*.

Je voudrais revenir sur les deux termes de *généraliste* et de *professionnalisée* que j'ai utilisé pour décrire des filières d'études.



Actuellement, on voit fleurir de plus en plus de formations qui sont qualifiées de *professionnalisantes*, ou de *professionnalisées*, ou encore de *professionnelles*... Serait-ce à dire que les autres, dites générales, ne conduisent à rien ? Et que dira-t-on des diplômes qui auront été attribués à des adultes qui s'y seront inscrits en utilisant la procédure «VAP», c'est-à-dire de «Validation des Acquis Professionnels» ?

Je suis intimement convaincu que **toutes** les formations universitaires peuvent déboucher sur un emploi. Ceux qui emprunteront les voies les plus *généralistes*, auront simplement à respecter deux conditions pour valoriser leur diplôme :

- avoir réussi sans peiner et avoir été l'un des meilleurs ;
- lors de la recherche d'emploi, mettre en valeur plus les méthodes de travail acquises que les contenus de la formation.

Certes, ils auront peut-être plus de difficultés pour obtenir leur premier emploi mais, par contre, ils seront mieux formés pour s'adapter à la continuelle évolution du monde du travail.

Il faut également remarquer que, plus la durée des études est longue, plus on se prépare à exercer une fonction^[*] et non pas un métier^[**]. Je m'explique : j'entends ici par métier une profession nécessitant une technique ou une qualification spécifique, un ou des savoir-faire particuliers, alors que j'englobe dans la notion de fonction tous les emplois de cadres^[***] et d'ingénieurs^[****].



Je vous propose maintenant de regarder plus en détail les formations universitaires, en nous plaçant aux différents niveaux de sortie.



Pour commencer, observons les issues possibles après le baccalauréat. Il faut déjà tenir compte qu'il en existe aujourd'hui trois types :

- le *baccalauréat d'enseignement général* préparant à une poursuite d'études a priori longues ;
- le *baccalauréat technologique* conduisant essentiellement à la préparation d'un BTS ou, éventuellement d'un DUT ; ils représentent environ 30 à 40 % de la population des IUT ;
- le *baccalauréat professionnel* débouchant directement sur la vie active pour des emplois d'ouvrier ou d'employé qualifié.

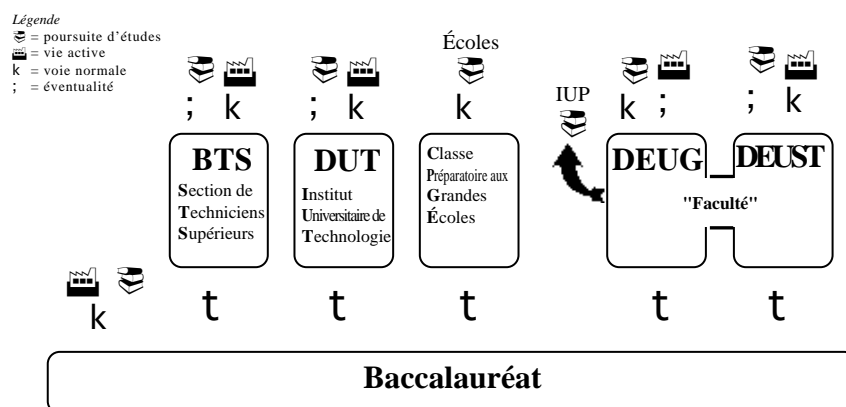
[*] fonction (n.f.) : exercice d'une charge, d'un emploi ; profession.

[**] métier (n.m.) : travail dont on tire ses moyens d'existence : exercer un métier manuel, intellectuel.

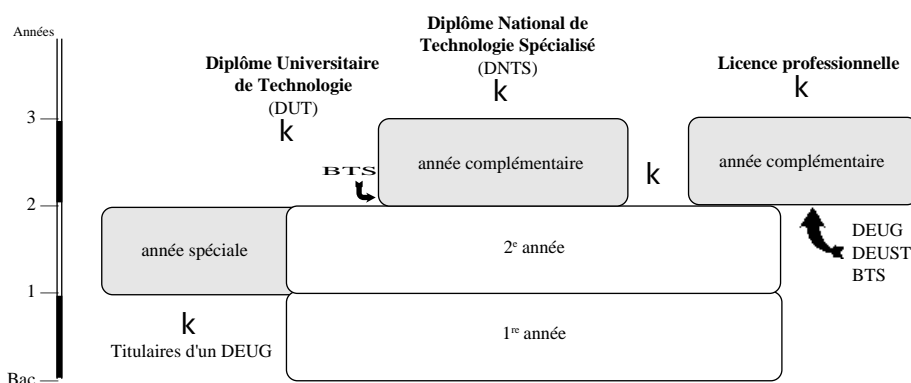
[***] cadre (n.) : salarié exerçant une fonction de direction, de conception ou de contrôle dans une entreprise, une administration

[****] ingénieur (n.m.) : personne apte à élaborer, organiser ou diriger des plans, des recherches ou des travaux techniques

Le jeune bachelier qui voudra poursuivre des études aura plusieurs choix à sa disposition.



Si son dossier le lui permet, il pourra préparer un BTS ou un DUT. Cela lui prendra deux années et il acquerra une excellente formation de technicien. J'estime qu'il y a malheureusement beaucoup trop de ces diplômés *bac + 2* qui envisagent des poursuites immédiates d'études longues alors qu'ils s'étaient engagés dans des études courtes à finalité professionnelle, la poursuite d'étude ne devant se faire, disent les textes fondateurs, qu'à titre exceptionnel !



J'ai dit malheureusement car, d'une part, ces excellents techniciens feront défaut dans l'entreprise et qu'ils ne seront pas nécessairement de "bons étudiants" par la suite et que, d'autre part, ils seront remplacés sur le marché de l'emploi par des jeunes qui n'auront pas leurs compétences !

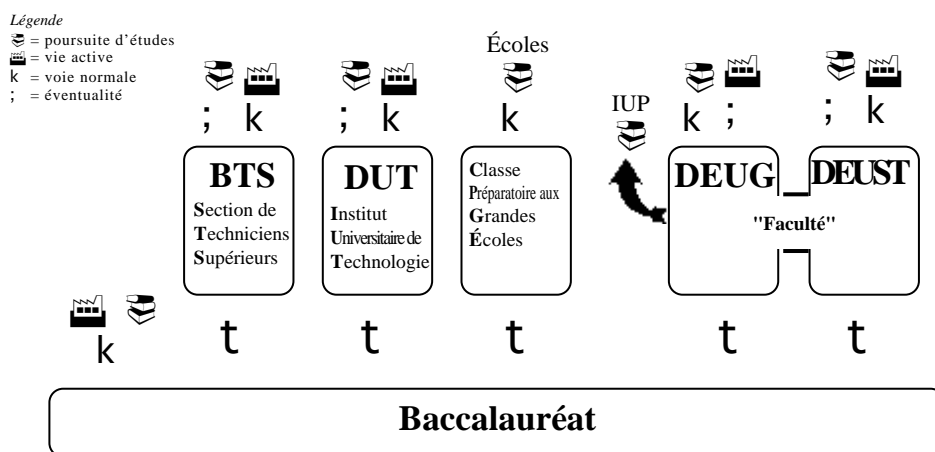
On peut se demander pourquoi il y a un aussi grand pourcentage de titulaires de DUT se dirigeant vers les formations longues (environ 50 %). On peut proposer plusieurs explications sans que l'une soit exclusive des autres et qui dépendent d'ailleurs beaucoup des spécialités choisies. Par exemple :

- on craint de s'engager dans des études longues et on prépare un DUT pour avoir un diplôme intermédiaire porteur d'emploi ;
- on réussit des études mieux que l'on ne le pensait, ce qui donne envie de continuer...

Il est certain que la création de la licence professionnelle sera une incitation supplémentaire à continuer des études mais qui s'inscrit cette fois dans une logique de poursuite normale et limitée dans le temps ! Dans l'état actuel des projets, l'obtention de la licence professionnelle ne devrait pas autoriser une poursuite d'études immédiate... comme cela était d'ailleurs le cas pour le DUT !

Cette licence professionnelle, qui va se mettre en place dès la prochaine rentrée universitaire, recrutera des titulaires de DUT, de DEUST, de BTS et de DEUG. Suivant la formation d'origine, des modules d'adaptation seront mis en place. Il est évident que les premiers diplômés ne pouvant arriver sur le marché de l'emploi qu'en 2001 au plus tôt, il est encore prématuré de juger de la pertinence de cette nouvelle formation. Espérons, cependant, qu'au niveau des entreprises, les licences professionnelles auront au moins autant de succès qu'en ont eu les DUT !

La raison qui m'a amené à placer le BTS dans le schéma, bien qu'il ne relève pas des études supérieures universitaires, est qu'il permet, tout comme le DUT, de préparer un DNTS (Diplôme National de Technicien Supérieur) qui, bien que s'obtenant trois années après le baccalauréat, est cependant considéré comme un *bac + 2*^[*]. Par contre, l'insertion des titulaires de BTS dans des filières d'études longues est relativement problématique...

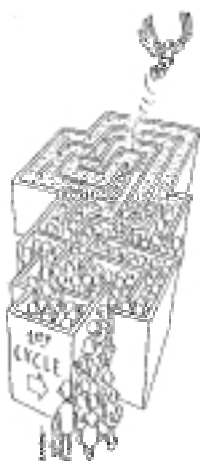


Une autre opportunité de faire des études courtes est de préparer un DEUST, c'est-à-dire un Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques. Cette formation ressemble beaucoup par son esprit au DUT, avec l'avantage d'avoir un recrutement plus ouvert. Par contre, les Universités ne semblent pas, d'une manière générale, s'être vraiment intéressées à ce que certains ont voulu voir comme un *sous-DEUG*.

S'il a un bon dossier, le titulaire d'un baccalauréat d'enseignement général pourra également s'inscrire dans une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles, tant de commerce que de gestion ou conduisant à un diplôme d'ingénieur. Globalement, l'emploi est assez bien assuré à l'issue de ces formations...

[*] Il est à noter que le DNTS est assimilé à un bac + 2, alors que le D-IT (Diplôme d'Ingénieur-Technologue), qui n'est qu'un diplôme d'Université, est considéré comme un bac + 3 !

Les bacheliers de l'enseignement général pourront également s'orienter vers les *Facultés* traditionnelles et préparer un DEUG, c'est-à-dire un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales. En première année, on trouve malheureusement trop d'étudiants sans projet d'études ou venus à la suite d'une impossibilité de s'inscrire dans une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CGPE), dans un IUT ou une STS. Cela explique en très grande partie le taux d'échec fort important en fin de la première année de DEUG, lorsqu'on rapporte le nombre de passages en seconde année au nombre d'inscrits administratifs. Il est quand même bon d'insister sur le fait que les différentes sélections qu'un étudiant aura à franchir pour atteindre un niveau *bac* + 5 rendra l'obtention de son diplôme au moins aussi difficile que celle d'un titre d'ingénieur !



Le DEUG, même s'il est un diplôme, ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais seulement comme une étape obligatoire sur le chemin des formations de niveau supérieur.

Que peut-on faire après un DEUG ?

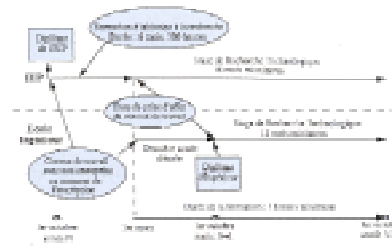
La poursuite logique est la préparation d'une licence, puis d'une maîtrise. Il existe également des MST, traduisez Maîtrise de Sciences et Techniques, ainsi que des MSG, c'est-à-dire des Maîtrises des Sciences de Gestion. Ces formations sont des sortes de blocs de deux années, à finalité professionnelle.

Ces dernières années, le Ministère de l'Éducation Nationale a voulu les remplacer par les IUP, c'est-à-dire par les Instituts Universitaires Professionnalisés. Il est à remarquer que cela n'a pas empêché que de nombreuses MST et MSG continuent de fonctionner actuellement.

Les formations en IUP durent trois années et correspondent à un recrutement *bac + 1*, donc après la première année de DEUG, en plein milieu du premier cycle ! Les étudiants admis passent ensuite un DEUG, puis une licence professionnalisée et une maîtrise professionnalisée. On attribue aux meilleurs le grade d'Ingénieur-Maître, évidemment reconnu par le Ministère mais pas par la Commission des titres de l'ingénieur, ce qui est tout à fait justifié, ce diplôme n'étant qu'un *bac + 4* et non pas un *bac + 5*. Les ingénieurs-maîtres trouvent relativement facilement un emploi. Ils ont comme atouts d'avoir été «sélectionnés», d'avoir appris deux langues étrangères et d'avoir effectué plusieurs stages en entreprise.

L'Éducation Nationale, qui n'est pas avare de titres de diplômes, a également imaginé les magistères qui recrutent sélectivement au niveau du DEUG et qui, en plus des formations de licence, de maîtrise et éventuellement de DEA, imposent aux étudiants des cours de spécialisation supplémentaires ainsi que des stages.

Pour encourager le développement de la recherche technologique, le Ministère a créé en 1994 le DRT, sigle de Diplôme de Recherche Technologique qui est un diplôme de troisième cycle. Les ingénieurs-maîtres et les élèves ingénieurs en dernière année d'école peuvent s'y présenter selon des modalités particulières.



Un titulaire d'une maîtrise, donc d'un diplôme *bac + 4*, peut se présenter sur le marché de l'emploi et trouver du travail. Certains préfèrent cependant poursuivre leurs études, soit en entrant en deuxième année d'une *Grande École*, soit en s'engageant dans un troisième cycle, un DESS ou un DEA, suite à une sélection.



Le DESS, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, est une formation d'une année avec un stage de longue durée (entre trois et six mois). Le rôle du DESS est d'assurer une transition entre des études plus ou moins *généralistes* et le monde du travail. Sans vouloir entamer ici une polémique, je dirai que, sur le marché de l'emploi, les titulaires de DESS se trouvent en concurrence avec les ingénieurs diplômés et que, quelle que soit la formation suivie, ils auront tous comme points communs d'être au niveau *bac + 5*, d'avoir subi des sélections et d'avoir effectué des stages en entreprise.



Ceux qui s'inscrivent à un DEA, c'est-à-dire à un Diplôme d'Etudes Approfondies, auront encore quatre ans à passer au sein de l'Université. En effet, après le DEA qui ne dure qu'une année, ils prépareront une thèse pendant trois ans. Dans certaines disciplines ce sont même quatre années qui sont nécessaires. En supposant qu'il a passé son baccalauréat à 18 ans et qu'il a effectué ses études sans aucun échec, un docteur arrive donc sur le marché du travail au plus tôt à 26 ans. Que peut-il espérer ?

Pour répondre à cette question, il suffit d'examiner les statistiques du Ministère précisant la situation des docteurs au mois de février de l'année suivant la soutenance de la thèse.

Année de soutenance	1995	1996	1997
PostDoc	1 738	1 862	2 035
Poursuite d'études	24,5 %	23,7 %	23,7 %
ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche)	984	1 109	1 246
	13,9 %	14,1 %	14,5 %
Enseignement supérieur (hors ATER)	906	793	959
	12,8 %	10,1 %	11,2 %
Organismes de recherche	525	496	517
	7,4 %	6,3 %	6 %
Entreprises	1 042	1 239	1 559
Professions libérales	14,7 %	15,8 %	18,2 %
Administration (dont hôpitaux)	315	481	463
	4,5 %	6,1 %	5,4 %
Enseignement secondaire	414	550	520
	5,8 %	7 %	6,1 %
Service national	114	108	102
	5,8 %	1,4 %	1,2 %
Sans emploi et situations précaires	1 052	1 212	1 173
	14,8 %	15,5 %	13,7 %
Total	7 090	7 850	7 830

Ce tableau appelle quelques commentaires.

Ces statistiques mettent en évidence une relative stabilité du nombre de docteurs en situation de poursuite d'études (24 % environ).

Parmi toutes les rubriques proposées, il me paraît intéressant de regrouper celles qui ne correspondent pas à un véritable emploi, comme les «PostDoc», les ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) et autres situations précaires ou de chômage. Il prend alors une forme simplifiée montrant mieux les débouchés immédiats réels du doctorat.

Année de soutenance	1995	1996	1997
Enseignement supérieur (hors ATER)	906 12,8 %	793 10,1 %	959 11,2 %
Organismes de recherche	525 7,4 %	496 6,3 %	517 6 %
Entreprises Professions libérales	1 042 14,7 %	1 239 15,8 %	1 559 18,2 %
Administration (dont hôpitaux)	315 4,5 %	481 6,1 %	463 5,4 %
Enseignement secondaire	414 5,8 %	550 7 %	520 6,1 %
Sous total	3 202 45,2 %	3 559 45,3 %	4 018 51,3 %
Total	7 090	7 850	7 830

Ce tableau met en évidence que les organismes de recherche académiques comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA^[*]... recrutent approximativement deux fois moins que l'Enseignement supérieur et que l'ensemble de ces deux catégories commence à être dépassé par le nombre de docteurs ayant trouvé un emploi dans les entreprises ou exerçant une profession libérale. Les statistiques mettent également en évidence un accroissement sensible et régulier en valeur absolue et en pourcentage du nombre de docteurs travaillant dans le secteur privé, ce dont on ne peut que se réjouir. Il faut cependant remarquer que les entreprises recrutant des docteurs scientifiques sont généralement de grands groupes et que ces cadres formés par la recherche sont souvent issus d'une école d'ingénieurs...

Le tableau met malheureusement en évidence que trop nombreux sont les docteurs qui sont sans travail ou qui se trouvent dans des emplois précaires (entre 45 et 50 %). Ce constat pessimiste doit être heureusement atténué du fait que les enquêtes donnent une photographie de la population au mois de février de l'année suivant celle de la soutenance. Il manque donc les informations relatives aux devenir des «PostDoc», des ATER et de tous ceux qui vivent d'autres types de situations précaires dans les années qui suivent. Quoiqu'il en soit, le pourcentage de docteurs sous employés ou au chômage est loin d'être négligeable.

[*] CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
 INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
 INRA : Institut National de Recherche Agronomique
 INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

Cette constatation appelle plusieurs remarques sur les difficultés que rencontrent les docteurs pour se faire recruter.



La première est que le docteur arrivant sur le marché de l'emploi est relativement trop âgé pour un jeune diplômé, puisqu'il aura entre 26 et 30 ans, alors que les diplômés des Écoles ou les titulaires d'un DESS n'auront guère plus de 23 ans.



Fait aggravant, il n'aura pratiquement aucune connaissance du milieu industriel, n'ayant généralement fait aucun stage en entreprise lors de sa formation.



La deuxième remarque est que l'utilité du docteur dans l'entreprise est encore mal définie. De plus, principalement dans les PME et PMI, il risque d'être mal accepté par ses collègues, étant très fréquemment le plus diplômé de tous.

Troisième remarque, le docteur ne sait pas toujours bien *se vendre*. Trop souvent, il met plus en avant le sujet pointu de sa thèse que les savoir-faire acquis dans le travail qu'il a effectué pour résoudre le problème qui lui avait été proposé.



Il aura pourtant appris de nombreuses techniques accroissant son savoir-faire et il aura également été amené à effectuer un travail individuel au sein d'une équipe mettant ainsi en évidence des qualités de savoir-être...

On peut alors se demander s'il ne faudrait pas diminuer l'effectif des doctorants en abaissant le nombre d'allocations de recherche, condition sine qua non pour faire une thèse. Le seul ennui est que cela entraînerait très rapidement la mort de la recherche, tant pure qu'appliquée, les laboratoires *académiques* ayant de moins en moins d'emplois pérennes de chercheurs et les entreprises se limitant de plus en plus à la R & D, c'est-à-dire principalement au transfert de la recherche appliquée à l'industrialisation.



Peut-être faudrait-il développer bien plus les possibilités offertes par les bourses CIFRE (Convention Industrielle de Formation et de REcherche) qui permettent à un jeune chercheur de préparer sa thèse dans une entreprise et de mener un programme de recherche et de développement en relation avec un laboratoire universitaire, un centre technique, un laboratoire industriel ou encore un laboratoire étranger. Cette solution est concrétisée par une convention de trois ans entre l'ANRT (Association Nationale de la Recherche Technique) et l'entreprise qui reçoit une subvention de 96 000 francs correspondant pour le doctorant à un salaire brut mensuel minimum de 132 600 francs. Malheureusement, tous les crédits alloués à l'ANRT par le Ministère de l'Éducation Nationale sont actuellement très loin d'être utilisés en totalité !

Dans les statistiques que je citais tout à l'heure, on pouvait constater qu'environ 24 % de docteurs étaient en situation de «PostDoc». Beaucoup de ceux-ci se trouvent dans des laboratoires étrangers et trop peu nombreux sont ceux qui rejoignent des PME ou des PMI. Pourtant, par l'intermédiaire du Délégué Régional à la Recherche et la Technologie, une entreprise de moins de 2 000 salariés qui prend un PostDoc peut, pour une année renouvelable six mois, passer une convention avec un laboratoire public et recevoir une subvention annuelle de 150 000 francs correspondant à 50 % du montant de la rémunération du jeune docteur, charges comprises.



Au passage, je rappelle que le doctorat est également le troisième grade du système «3-5-8» que l'ancien Ministre de l'Éducation Nationale Claude Allègre a commencé à mettre en place dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Compte tenu de son actualité, je pense qu'il peut être intéressant d'en parler brièvement ici. Dans le Bulletin Officiel du 9 décembre 1999, on peut lire que le système «3-5-8» *se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence... Les diplômés délivrés au terme du premier cursus correspondent à un niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché de l'emploi européen... La création de la licence professionnelle – après la publication du décret relatif au grade de mastaire – confirme la volonté de notre pays d'être pionnier dans le concert européen.*

Dans ce qui précède, j'ai déjà parlé du niveau trois, avec la licence, et du niveau huit, avec le doctorat. Il me reste à expliquer ce qu'est le mastaire.

En réalité, il existe actuellement trois masters homonymes mais non synonymes.

Tout d'abord, honneur au plus ancien, le master qui s'écrit m - a - s - t - e - r et qui est un diplôme britannique de niveau *bac + 4*. Il y a ensuite le mastère s'épelant m - a - s - t - è - r - e qui est un label attribué par la Conférence des Grandes Écoles à des diplômés ayant suivi certaines formations de spécialisation en sciences de l'ingénieur ou de management et leur ayant donné une expertise ou une double compétence.

Enfin, le plus jeune mastaire, qui s'orthographe m - a - s - t - a - i - r - e, a été créé il y a moins d'un an par le décret du 30 août 1999 dans le cadre du système «3-5-8». C'est un grade universitaire qui devrait être conféré de plein droit aux titulaires d'un DEA, d'un DESS ou d'un titre d'ingénieur. Je pense qu'il ne faut surtout pas le voir comme un nouveau diplôme supplémentaire mais seulement comme une reconnaissance internationale d'un niveau *bac+ 5*.

Je ne sais si cette *harmonisation* améliorera l'emploi en France mais elle devrait avoir au moins le mérite de pouvoir faciliter la mobilité dans l'Union Européenne. Espérons que la France ne sera pas la seule à œuvrer dans ce sens !



Un autre aspect de débouché pour les jeunes diplômés, quel que soit leur niveau, est la création de leur propre entreprise. Il faut cependant bien reconnaître que l'esprit entrepreneurial n'est pas encore assez développé dans les Universités et que la notion de capital-risque n'est pas encore entrée dans nos mœurs. Il ne faut cependant surtout pas négliger cet aspect...



Cela imposera que le système éducatif français fasse d'énormes progrès pour développer l'esprit de créativité...



Il faudra s'attacher à encourager l'innovation...



Il faudrait faire encore beaucoup plus d'information auprès des futurs diplômés sur l'existence des incubateurs universitaires et des pépinières d'entreprises, organismes qui ont été mis en place pour les guider dans la formalisation de leur projet de création et les aider à démarrer celle-ci.



Le futur entrepreneur y trouvera conseils et aide au montage de dossiers pour obtenir des subventions de démarrage. Cela ne le dispensera pas de rencontrer les nombreuses embûches auxquelles tout créateur d'entreprise est confronté mais cela l'aidera à les atténuer et lui permettra de prendre le minimum de risques.

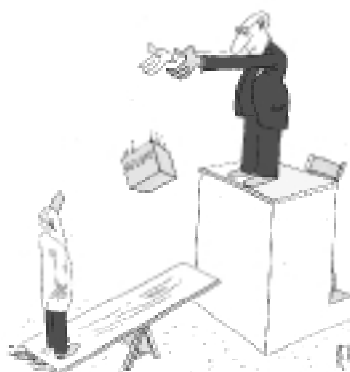


Après tout ce que j'ai dit précédemment, que pouvons-nous conclure en ce qui concerne l'emploi des jeunes diplômés universitaires ?

Je pense que nous pouvons être de plus en plus optimistes en ce qui concerne leur intégration professionnelle. À l'appui de cette affirmation, je citerai une enquête faite en 1999 par l'APEC^[*] montrant que 92 % (pour 84 % en 1997) des demandeurs d'un premier emploi, de niveau au moins égal à *bac + 4*, en trouvent un dans l'année suivant leur inscription à l'APEC. Déjà, six mois après leur inscription, 74 % (pour 43 % en 1997) sont salariés. Cela est très encourageant, d'autant plus qu'il faut également tenir compte de tous ceux qui ont trouvé un travail dès la sortie de leur formation sans avoir eu recours à l'APEC.



Quelle que soit sa formation et son niveau d'études, le jeune diplômé arrivant sur le marché du travail devra se souvenir que son diplôme est essentiellement une reconnaissance universitaire d'un niveau d'études. Il lui faudra donc être conscient que son parchemin n'est rien d'autre que le garant d'un certain savoir et que sa valeur marchande, si je puis dire, dépendra essentiellement de ses savoir-faire et de ses qualités personnelles, son savoir-être.

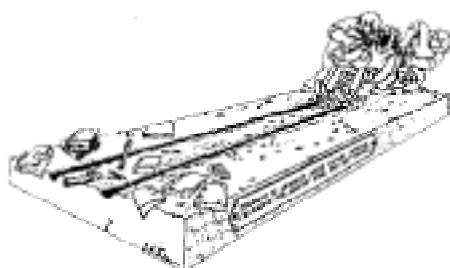


[*] Association Pour l'Emploi des Cadres

Sa principale difficulté sera de franchir le pas entre le système éducatif, où il aura passé de nombreuses années, et le monde du travail qu'il connaît trop souvent encore très mal.



Il aura à montrer qu'il est réellement motivé pour travailler.



Il lui faudra être actif sur le marché de l'emploi et ne pas se contenter de déclarer simplement qu'il est en quête de travail.



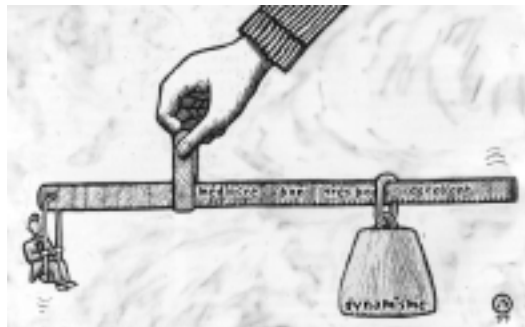
Mobilité et langues étrangères lui seront également des atouts précieux.



Il lui faudra déjà bien se persuader que s'il a besoin de l'entreprise pour travailler, celle-ci a besoin de lui pour fonctionner.



Il devra avoir confiance en lui, savoir que sa force réside dans sa jeunesse qui devrait augurer d'une certaine imagination, du dynamisme...



Il devra également mettre en évidence son potentiel d'adaptation et ses facultés d'intégration.



Il lui faudra chercher des niches d'emploi, c'est-à-dire des secteurs auxquels on ne pense pas toujours comme débouché de sa formation.



Quoiqu'il en soit, il est certain que les jeunes diplômés universitaires qui vont arriver ces temps-ci sur le marché du travail auront beaucoup plus de chance que leurs proches anciens car ils vont profiter d'une embellie de l'emploi qui semble se confirmer.



Comme je le suis personnellement, j'espère que vous êtes également convaincus qu'ils sauront montrer avoir été bien préparés à assumer les fonctions qui leurs seront confiées car ils auront été formés par les Écoles ou les Universités !

